

PRELEVEMENT SEPA 2016

SOMMAIRE

1 STRUCTURE DE L'ICS.	2
2 MANDAT SEPA.	2
3 ONGLET DEBITEURS.	3
4 REJET DE PRELEVEMENT RAPPEL ET EVOLUTIONS.	3

OBJET

Cette fiche présente l'évolution du prélèvement au format SEPA depuis 2014.



Point d'attention

- Ce document a été actualisé afin de mieux répondre aux demandes des utilisateurs et de les aider dans la compréhension d'un rejet de prélèvement.

1. STRUCTURE DE L'ICS.

Depuis le 15 septembre 2015, la Banque de France nous a informés de la nouvelle structure de l'Identifiant Créancier SEPA – ICS -.

Le format est désormais hexadécimal du type

FR 39 ESD 8000 FD au lieu de **FR 39 ESD 800045**.

- L'ICS - Identifiant Créancier SEPA est modifiable tant qu'il n'a pas été utilisé dans un prélèvement. L'onglet prélèvement n'est proposé que si l'établissement a saisi son ICS.

Nous rappelons que l'ICS commence toujours par FR aussi bien en Mértropole que dans les DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte et St Pierre-et-Miquelon).

2. MANDAT SEPA.

Nouveau De nouvelles informations sont affichées sur le mandat SEPA: le NOM et le prénom de l'élève.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Référence unique du mandat :													
Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.													
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ETABLISSEMENT AGENT COMPT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ETABLISSEMENT AGENT COMPT . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA FR 76 ESD 123E41												
NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :													
<table border="1"><thead><tr><th>DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER</th></tr></thead><tbody><tr><td>Nom :</td></tr><tr><td>Adresse :</td></tr><tr><td>Code postal :</td></tr><tr><td>Ville :</td></tr><tr><td>Pays :</td></tr></tbody></table>	DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	Nom :	Adresse :	Code postal :	Ville :	Pays :	<table border="1"><thead><tr><th>DESIGNATION DU CREANCIER</th></tr></thead><tbody><tr><td>Nom : LYCEE ALBERT CAMUS AGENT COMPT</td></tr><tr><td>Adresse : 51 avenue georges pompidou BP 7069</td></tr><tr><td>Code postal : 30911</td></tr><tr><td>Ville : NIMES cedex</td></tr><tr><td>Pays : FRANCE</td></tr></tbody></table>	DESIGNATION DU CREANCIER	Nom : LYCEE ALBERT CAMUS AGENT COMPT	Adresse : 51 avenue georges pompidou BP 7069	Code postal : 30911	Ville : NIMES cedex	Pays : FRANCE
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER													
Nom :													
Adresse :													
Code postal :													
Ville :													
Pays :													
DESIGNATION DU CREANCIER													
Nom : LYCEE ALBERT CAMUS AGENT COMPT													
Adresse : 51 avenue georges pompidou BP 7069													
Code postal : 30911													
Ville : NIMES cedex													
Pays : FRANCE													
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER													

REVOCACTION D'UN MANDAT SEPA.

- Pour révoquer tous les mandats (décochez "OK pour prélèvement", cochez "pas de mandat actif" et validez),
- Confirmez-vous la révocation du mandat de prélèvement?" OUI (enregistrez un historique de mandat pour révocation).
- Rentrez à nouveau dans le débiteur, cochez à nouveau "OK pour prélèvement"
- puis cocher "Mandat signé le" en répondant OUI à la question "Confirmez-vous la création d'un mandat ?"
- Il faut aller sur chaque Débiteur (éventuellement éditer chaque fois la fiche "Informations générales en ligne" qui pourra être distribuée aux familles pour leur information).

3. ONGLET DEBITEURS.

Nouveau Dans l'onglet Débiteurs, possibilité de faire des sélections avancées sur la RUM (Référence Unique de Mandat) ainsi que sur l'IBAN du débiteur.

Informations visibles par l'utilisateur	Coordonnées bancaires BIC o IBAN - Mandat (en cours de validité) o RUM o Issu de migration ou non o Date de signature (ou de migration) o Date de dernière utilisation
Informations nécessaires à la génération des ordres de paiements SEPA mais non affichées dans la fiche du débiteur	- Situation au dernier prélèvement - Situation à l'avant dernier prélèvement

4. REJET DE PRELEVEMENT RAPPEL ET EVOLUTIONS.

Lors de l'envoi d'un fichier de prélèvement SEPA, il est possible d'avoir des REJETS notifiés par la Trésorerie grâce à des papillons individuels qui précisent bien pour chaque débiteur la date de rejet par rapport à la date d'échéance ou la date de règlement.

Ils sont de 2 ordres :

- soit des **rejets avant la Date De Règlement** dits rejets AVANT DDR., c'est-à-dire que la date est au plus tard la veille de la date de l'échéance, la date de règlement est la date d'échéance, mais aussi la date interbancaire de règlement.
- soit des **rejets après la Date De Règlement**, c'est-à-dire que le jour même de la DDR et les jours suivants la date de règlement sont considérés comme des dates après date de règlement.

Exemple: si la date d'échéance est le 11/01, alors une date AVANT DDR est le 10/01 au plus tard, une date APRES DDR est le 11/01 et les jours suivants cette date.

Le rejet ne peut porter que sur le prélèvement courant (sur le dernier prélèvement du 11/01 mais pas celui précédant le 11/01).

Depuis 2014, tous les rejets sont enregistrés c'est-à-dire les rejets avant DDR et après DDR. Il en va de même pour les rejets de tous types de prélèvement : avance, ajustement.

Si enregistrement d'un rejet Avant DDR, lors de la génération du fichier de prélèvement, le prélèvement ne sera pas pris en compte.

Lors du rejet d'un prélèvement, nous vous avons expliqué l'importance de bien sélectionner, le code AV ou AP et les conséquences suite à la saisie du mauvais code:

Dans Prélèvements automatiques/Suivi/Historiques/Prélèvements :
 Dans l'historique des prélèvements, noter dans la colonne de gauche Rejet sur la ligne du Débiteur concerné en activant la fenêtre Enregistrer/annuler un rejet:

- ou AV pour prélèvement rejeté avant DDR,
- ou AP pour prélèvement rejeté après DDR.

Si la colonne est vide, le prélèvement est non rejeté.

Le suivi des rejets se fait dans Prélèvement automatiques/Suivi/Historiques/Prélèvements :

REJET DE PRELEVEMENT D'AVANCE

- Diminution du montant de l'avance du débiteur pour le montant du prélèvement rejeté.
- Dans la fiche Débiteurs, dans l'onglet Opérations, la colonne Rejet est notée Oui.
- L'historique des opérations est le suivant :

Copie écran

" **DEBITEURS^o: HISTORIQUE DES OPERATIONS** ¶

¶

Etablissement^o: 00000A -- COLLEGE JACQUES PREVERT ¶

Débiteur^o: 00000A -- MARTIN Jean ¶

¶

Prélèvements ¶

Echéance	Montant	Rejet
15/01/06	120.00	
15/02/06	120.00	
15/03/06	120.00	
15/04/06	(120.00)	Oui
Total	480.00 360.00	

¶

Le montant des prélèvements d'avance rejetés est noté entre parenthèses et le total ne prend pas en compte les prélèvements d'avance rejetés.

- Génération automatique de l'écriture débit c/4191 par le crédit du c/5116 avec la référence « Prélèvement d'avance rejeté ».
- Message « Rejet enregistré : l'avance correspondante a été annulée ».
- Cas particulier : l'avance du débiteur est inférieure au montant du prélèvement rejeté, l'annulation est non effectuée.
 Affichage du message : « Rejet enregistré, cependant l'avance correspondante a déjà été utilisée : son annulation automatique est impossible. »
 Cette situation est possible si le solde des avances a été effectué entre le prélèvement d'avance et l'enregistrement du rejet.

Conseil Métier : Attendre d'avoir traité les rejets pour lancer le Solde des avances.

- EN BUDGET ANNEXE.
Génération de 2 écritures l'une dans le budget annexe (4191 à 185) et l'autre dans l'établissement support (185 à 5116).

REJET DE PRELEVEMENT D'AJUSTEMENT

S'il y a un rejet de prélèvement d'ajustement, une nouvelle créance est générée.

- Dans les paramètres Etablissement : Prélèvement/Comptes de prélèvement/Rejet : le compte de rejet devra avoir été saisi(c/5117 ou l'une de ses subdivisions).
- Génération automatique d'une nouvelle créance au c/5117 (ou c/5117 subdivisé).
- La référence est « Prélèvement rejeté ».
- Message : « rejet enregistré : la créance correspondante a été générée :n° de la créance générée ».
- Cette créance ne sera pas soumise à prélèvement automatique.
- En budget annexe : la créance est générée au compte 5117 de l'établissement support.

MODIFIER UN REJET

- Ligne active que sur les prélèvements qui sont déjà rejetés.
- Cette ligne permet de passer d'un rejet Avant date de règlement à un rejet Après date de règlement ou inversement.

ANNULER UN REJET

Le traitement sera différent par rapport au type de rejet (avant ou après date de règlement) et par rapport au type de prélèvement (avance ou ajustement).

Annuler un rejet Avant Date de règlement

- La colonne Rejet de ce prélèvement passe à vide
- Prise en compte de l'annulation dans l'historique du débiteur : la situation du prélèvement rappelé (RUM, IBAN, BIC, Créancier et Séquence) redevient la situation au dernier prélèvement
- Pas d'impact sur la date de dernière utilisation du mandat pour le calcul de la caducité

Annuler un rejet Après Date de règlement

- La colonne Rejet de ce prélèvement passe à vide
- Pas d'incidence sur la situation au dernier prélèvement du débiteur
- Pas d'impact sur la date de dernière utilisation du mandat pour le calcul de la caducité

Annulation d'un rejet d'un prélèvement d'avance

- L'avance supprimée est restituée, donc il y a augmentation de l'avance du Débiteur.
- Génération d'une écriture négative d'annulation de rejets d'avance du c/4191 au c/5116.
- Référence : « Annulation rejet prélèvement d'avance »
- Message : « Annulation enregistrée : l'avance correspondante a été restituée »
- EN BUDGET ANNEXE
Génération de 2 écritures négatives, l'une dans le budget annexe (4191 à 185) et l'autre dans l'établissement support (185 à 5116).

Identité du débiteur et rejet de prélèvement d'avance.

Nouveau Dans l'écriture générée par le rejet de prélèvement d'avance est mentionnée une référence relative à l'identité de la personne, dont le compte bancaire est prélevé du type: « PA rej » + espace + les 23 premiers caractères du nom du titulaire (celui qui paye et non pas le débiteur).



Copie écran

Numéro	N° de ligne	Date de saisie	Compte	Référence
	1	01/04/16	185	PRELEVEMENT ECH. DU 11/01/16
	1	2 01/04/16	4191	PRELEVEMENT ECH. DU 11/01/16
	2	1 11/02/16	4191	PA rej ANDRE Eric
	2	2 11/02/16	185	PA rej ANDRE Eric
	3	1 11/02/16	4191	PA rej ARNONE Christophe
	3	2 11/02/16	185	PA rej ARNONE Christophe

Rappel – Situation particulière : en 2015 le SRH est suivi en BA. En 2016, le SRH est réintégré dans le BP. Utilisation de la transaction «Transfert du SRH vers le BP» (Module Administration-Utilitaires). Via cette transaction les créances du BA SRH sont réintégréées dans les créances du BP et si le BA SRH utilisait le prélèvement automatique, les données du BA SRH sont réintégréées dans le BP.